



PROGRAMME DE RECHERCHE-ACTION
2019-2020-2021

L'alimentation des personnes en situation de précarité : de l'assignation à l'émancipation

*Co-concevoir des Tiers-Lieux de solidarité et de
transition alimentaire dans les territoires*

Le LERIS développe un programme de recherche-action qui vise à ré-interroger les dispositifs d'aide alimentaire pour développer de nouveaux espaces et modèles de solidarité à l'échelle des territoires, plus émancipateurs et concourant à la transition agro-écologique.

SOMMAIRE

1. Contexte scientifique de la recherche-action
2. Problématique, hypothèses et objectifs de la recherche-action
3. Les cinq contextes d'expérimentation (territoires et porteurs de projets)
4. Partenaires de la recherche-action
5. Calendrier, activités et méthodologie

1. Contexte scientifique de la recherche-action

Précarité alimentaire

L'alimentation est l'un des marqueurs des inégalités sociales en France, comme le montre la dernière étude de l'Anses sur les habitudes et modes de consommation alimentaires des Français (2012). Chez les adultes, le mode de consommation est corrélé aux niveaux d'étude et de revenus, et les plus modestes, contraints par le prix des aliments, bénéficient d'une alimentation de moins bonne qualité. Ces données sont particulièrement visibles en termes de consommation de fruits et légumes frais, et d'accès aux produits biologiques. Les conséquences en termes de santé sont notables. Les populations pauvres et/ou précaires accèdent donc difficilement à une alimentation de qualité, « bonne pour la santé », en raison principalement d'un manque de moyens. En termes d'alimentation, la réponse aux situations de précarité est principalement l'aide alimentaire (distribution de denrées), financée en grande partie par le Fond Européen d'aide aux démunis (FEAD). Cette aide, organisée par l'Etat et distribuée par de nombreuses associations, est un dispositif aujourd'hui critiqué pour son fonctionnement descendant et ancré dans les circuits-longs (D.Paturel) et son incapacité à mettre en oeuvre des formes de justice alimentaire (Gottlieb and Joshi, 2010) et le respect du droit à l'alimentation. Le mouvement de justice alimentaire pose le problème de l'inégale répartition des ressources alimentaires et de l'accès à l'alimentation, et le droit à l'alimentation, reconnu comme un droit de l'homme par l'ONU, protège le droit de chaque être humain à se nourrir dans la dignité, que ce soit en produisant lui-même son alimentation ou en l'achetant.

En Europe, on estime à 43 millions le nombre de personnes considérées comme trop démunies pour se nourrir décemment. En France, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (entendu ici à 855 euros par mois soit 50% du revenu médian) atteint les 5 millions. Plus de 4 millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire. Cette composante de la précarité touche de plus en plus de français et trouve comme réponse l'aide alimentaire, dominée par une logique distributive qui ne favorise pas la dignité, la citoyenneté et l'autonomie des personnes. Avoir recours à l'aide alimentaire demeure une expérience disqualifiante. Le manque de qualité nutritionnelle et de produits frais dans les distributions d'aide alimentaire est également pointé du doigt, tant l'impact de l'alimentation sur la santé et le bien être des personnes est aujourd'hui reconnu. Si l'alimentation permet de se maintenir en vie et en bonne santé, elle renvoie à bien d'autres dimensions : intimes, culturelles, sociales, familiales, politiques... qui en font une véritable composante de l'identité des individus et de leur existence sociale. Des études qualitatives, menées auprès de personnes précaires (comme celle de Dupuy et Masullo), montrent les enjeux d'identité, d'appartenance et de distinction sociale liées aux pratiques alimentaires. Elles montrent aussi les stratégies que développent les gens pour se nourrir, qui vont à rebours des idées reçues sur leur prétendue passivité. Les représentations sociales qui pèsent sur les personnes précaires et qui déterminent les actions sociales qui leur sont dédiées sont la plupart du temps abordées par les déficits (de moyens, de compétences, de volonté...) alors que celles-ci engagent chaque jour de fortes capacités de résistances pour maintenir et/ou faire évoluer leur situation et celle de leurs familles. Ces stratégies répondent à des enjeux de survie, mais aussi à des valeurs qui leurs sont propres et qui méritent d'être reconnues. Si la question de l'accès à une alimentation de qualité, et des moyens nécessaires pour y parvenir est un défi, il s'articule nécessairement à des enjeux de citoyenneté et de reconnaissance.

Lutte contre la précarité et intervention sociale

La question de la précarité alimentaire est à appréhender comme l'une des composantes des situations de pauvreté et de précarité en France, qui tendent à se développer et à prendre des formes de plus en plus diverses (monoparentalité, travailleurs pauvres, exilés, étudiants, familles nombreuses, personnes âgées, dégradation des conditions de vie des classes moyennes...) malgré le système d'aide et de redistribution existant. Les situations de précarité appréhendées principalement par leur dimension économique, sont aussi marquées par des processus de désaffiliation (R.Castel) et de disqualification (S.Paugam). Elles se sont installées de manière structurelle dans la société française. En regard, le contexte politique dans lequel nous nous inscrivons tend à renvoyer les précaires à leur responsabilité individuelle, à leur "mérite" et à leur incapacité à s'en sortir, tout en pointant du doigt des démarches trop coûteuses, dites d'assistanat, qui ne motiveraient pas les personnes à se mobiliser pour faire évoluer leur situation (en l'occurrence retrouver un emploi). Cette approche invisibilise d'une part la dimension structurelle de la précarité et d'autre part les efforts que fournissent les personnes pour s'en sortir. Elle met également à mal l'intervention sociale, en l'enfermant dans des injonctions contradictoires, comme l'illustre le titre de l'ouvrage du sociologue Nicolas Duvoux, "l'autonomie des assistés". Le champ de l'action sociale est marqué par la figure de l'assisté, du passif, du "non méritant", par une forte sectorisation des dispositifs qui renforce la stigmatisation (les lieux et dispositifs "dédiés" aux pauvres), et par l'injonction à l'autonomie et à la participation. Le champ de la solidarité associative et caritative, qui s'appuie sur la force bénévole, est traversé par ces enjeux. Les questions de participation, d'autonomie, d'émancipation, avec les significations contradictoires qui peuvent leur être données, se retrouvent ainsi au centre des réflexions sur les pratiques d'intervention sociale.

La participation, nouvelle injonction institutionnelle et à la fois enjeu démocratique majeur renvoie à la capacité des citoyens de prendre part et de contribuer à la vie de la cité, à la vie en commun. L'autonomie désigne la capacité d'un individu ou d'un système à "se gérer", à se gouverner lui-même, selon ses propres règles et ses propres choix, elle doit être comprise comme l'une des composantes du processus d'émancipation. Car, cette autonomie gagnée nourrit le processus d'émancipation qui vise à sortir de la place qui nous a été assignée par notre genre, notre sexe, notre situation sociale, notre origine ethnique... (Maurel, 2010). Pour F. Tarragoni (2014), « l'émancipation désigne un processus de libération politique, individuel et collectif, vis-à-vis d'un ensemble de tutelles, de normes ou d'assignations minorantes ». L'émancipation articule une dimension individuelle et une dimension collective de transformation sociale, qui permet de construire de nouveaux cadres et de nouvelles structures, ne reproduisant pas les rapports classiques de domination. Différentes approches de l'intervention sociale s'inscrivent dans cette perspective émancipatrice, telles que le développement du pouvoir d'agir, la pédagogie sociale ou l'organisation communautaire, qui tentent de repenser les rapports sociaux et de domination.

Les questions d'émancipation dans les pratiques d'intervention sociale, interrogent la place des personnes concernées dans les dispositifs d'aide et solidarité, leur pouvoir d'agir et de décider pour elles-mêmes, la possibilité pour elles d'identifier et de mobiliser leurs valeurs, leurs ressources, leurs capacités, leurs savoir-faire et de les inscrire dans leur contexte de vie, pour permettre des changements qui soit vecteurs de reconnaissance. Une reconnaissance qui, selon le philosophe Axel Honneth, articule trois modes cardinaux : la reconnaissance affective, la reconnaissance juridique et la reconnaissance culturelle.

Ces quelques éléments ouvrent un espace de questionnement sur la dimension démocratique de l'intervention sociale et la manière dont elle peut être vectrice de justice sociale. Cette notion est fondée, selon la philosophe Nancy Fraser, sur deux dimensions complémentaires, la redistribution et la reconnaissance, associées à deux types d'injustice, l'injustice socio-économique (exploitation, marginalisation ou exclusion économique) et l'injustice de type symbolique (domination culturelle par l'imposition de modèles sociaux).

L'alimentation : une préoccupation citoyenne

A travers le monde, de nombreux mouvements citoyens – du côté des producteurs et des consommateurs – se développent autour des enjeux alimentaires. Ils revendiquent d'autres formes d'accès à l'alimentation (AMAP, boutiques de producteurs, groupements d'achats, jardins...), d'autres attentes en termes de goût, de qualité, et de modes de production, plus respectueux de l'environnement et de la santé des femmes et des hommes. L'enjeu de reconnexion entre le producteur et le consommateur qui est au centre de ces démarches, s'inscrit dans une recherche de satisfaction des citoyens en termes de consommation, de valeurs (économique, politique, sanitaire, environnementale, sociale...) et de soutien aux agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique et soucieux de leur rôle nourricier vis-à-vis de la population de leur territoire.

Ces initiatives revendiquent une réappropriation du système alimentaire face à un système agro-industriel perçu comme de plus en plus opaque, injuste et dangereux pour la santé. Ils s'appuient sur une critique de l'industrialisation croissante de la production alimentaire et du système économique qui la sous-tend. Ces mouvements à vocation démocratique et émancipatrice défendent notamment le recours aux circuits-courts, l'agriculture communautaire, la production agricole biologique ou encore la lutte contre le gaspillage. Ces mouvements dits de démocratie alimentaire, the food democracy movement (Booth, Coveney) visent la transition vers un système alimentaire maîtrisé par les citoyens, pourvoyeur d'une alimentation durable, en termes de production, de transformation, de distribution et de consommation. Pour autant, les travaux de recherche ont montré la difficulté d'articuler ces mouvements démocratiques avec les enjeux de justice sociale, laissant de côté les populations les plus fragiles économiquement, au bénéfice des populations à fort capital social.

Une alimentation durable pour tous ?

Au nom du droit à l'alimentation et face à l'ensemble de ces constats, des réflexions et des alternatives s'organisent pour faire évoluer, voire pour transformer les dispositifs d'aide alimentaire et les inscrire comme un des enjeux de la transition alimentaire. En témoigne par exemple le travail mené par le pays Terres de Lorraine autour de la construction d'un projet alimentaire territorial intégrant pleinement la dimension sociale. Le monde paysan a fait irruption dans l'aide alimentaire, à travers des projets innovants tels que le programme Uniterre d'ANDES. La question du recours aux circuits-courts est devenu un sujet de recherche et d'expérimentation, dans une perspective d'accès à l'alimentation durable pour tous et de démocratie alimentaire, comme le montrent les travaux de Dominique Patuel (UMR INNOVATION-INRA, partenaire scientifique de cette recherche-action). La notion d'alimentation durable désignant un ensemble de pratiques, de la production à la consommation de biens alimentaires, économiquement viables, socialement soutenables et écologiquement responsables (Chiffolleau, Prevost, 2014).

Le concept de démocratie alimentaire a été introduit par Tim Lang dans les années 1990, il est "posé au départ comme une façon de faire contrepoint au pouvoir exercé par les firmes internationalisées de l'agroalimentaire, contrôlant l'alimentation et les consommateurs dans un contexte où les Etats se désengagent de cet enjeu. L'idée est alors de donner aux citoyens l'opportunité de reprendre la main sur leur alimentation, sur la façon dont elle est produite et distribuée. Centrée au départ sur les réseaux militants, cette notion désigne finalement une diversité d'expériences démocratiques à l'œuvre dans la reconnexion entre agriculture et alimentation, au Nord et au Sud ». (UMR Innovation INRA, 2017). Dans cette perspective, si la plus-value des circuits-courts en terme de participation, de réseau, de liens sociaux et de transition alimentaire a pu être démontrée (voir travaux de la sociologue Yuna Chiffolleau – INRA, partenaire scientifique de cette recherche-action), il convient de poursuivre la recherche sur la manière dont elle peut s'articuler avec les enjeux de justice alimentaire, tout en veillant à l'appropriation de cet enjeu par les premiers concernés.

Le LERIS a mené de 2016 à 2018 avec le Secours Populaire Occitanie une recherche-action financée par la Fondation Carasso, sur "la solidarité alimentaire de proximité comme vecteur d'émancipation", pour faire évoluer les pratiques d'aide alimentaire du Secours Populaire. Elle a porté sur quatre grands axes : les modes d'action collective et la pédagogie de l'action (aller vers des pratiques plus démocratiques et émancipatrices), le développement d'une approche territoriale (faire avec le territoire et ses ressources), la coopération entre le monde agricole et les acteurs de solidarité et la transformation des modalités d'aide alimentaire (développer les activités de production en collectif, diversifier les modes d'approvisionnement, organiser des marchés paysans, proposer de nouvelles formes d'épicerie coopératives, de

groupements d'achats etc.). L'hypothèse des circuits-courts dans l'aide alimentaire se révèle être une piste intéressante sur le plan de l'action collective, de l'implication, du décloisonnement provoquée par une approche territoriale du problème, du lien apprenant entre producteur et consommateur, ou encore de la qualité et de l'éveil des consciences. Pour autant les circuits-courts et l'alimentation durable, ne sauraient constituer le "nouveau modèle à enseigner aux pauvres" au risque de reproduire les rapports sociaux de domination, au nom de la durabilité.

Fort des résultats de cette recherche-action, le LERIS poursuit aujourd'hui le travail engagé, à travers une nouvelle recherche-action, en Occitanie, en travaillant de manière plus élargie avec différentes associations investies sur cet enjeu, et en travaillant plus précisément le levier de la production agricole, en partenariat avec le réseau INPACT (Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale).

2. Problématique, hypothèses et objectifs de la recherche-action

L'alimentation des personnes en situation de précarité : de l'assignation à l'émancipation.

Ce programme de recherche-action interroge la manière dont la mise en place de "Tiers-Lieux alimentaires" peut activer des formes de solidarité sur un territoire, permettant la création de liens sociaux et d'entraide entre différents groupes sociaux, le développement de productions agricoles locales et qualitatives, et l'accès de tous à une alimentation durable, en particulier les personnes en situation de précarité. Ce, à travers une approche territoriale du système alimentaire, et une démarche de développement social partant des premiers concernés, qui soient vectrices de reconnaissance et d'émancipation, et qui permettent d'articuler dynamique démocratique, justice sociale et durabilité.



Nos hypothèses :

Développer une approche territoriale du problème d'accès à l'alimentation via la mobilisation des ressources locales et une approche transversale en agissant sur les différents leviers du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation), en associant les personnes en précarité, les habitants et les agriculteurs, permet de faire émerger de nouveaux modèles et opportunités d'accès à l'alimentation, dans une perspective de durabilité et de lutte contre les inégalités.

La mobilisation des personnes en situation de précarité en tant qu'acteurs du développement durable des territoires, via un travail de reconnaissance et de développement des compétences liées à l'alimentation (cuisiner, cultiver, conserver, planifier, budgéter...) et à l'action collective (s'informer, faire des choix, élaborer des plaidoyers...) permet d'engager des processus de changement à l'échelle individuelle et collective en termes d'alimentation, de réaffiliation, d'autonomie, d'insertion socio-économique et de développement du pouvoir d'agir.

Le Tiers-Lieux et les circuits-courts de proximité sont des opportunités de renouvellement de l'intervention sociale et de dépassement du système d'aide alimentaire, via les modes d'organisation et d'implication qu'ils développent (mixité des participants, approche coopérative, poly-activités...), via l'activation du levier agricole, via la transversalité et la recherche de complémentarité entre mobilisation citoyenne, économie sociale et solidaire, action publique et secteur privé, dans une logique de décloisonnement de l'action sociale.

La construction de Tiers-Lieux alimentaires par une pédagogie de l'action émancipatrice (recherche-action, croisement des savoirs, action communautaire, développement du pouvoir d'agir) permet de recomposer les rapports sociaux, les liens solidaires et commerciaux (producteurs-consommateurs et bénévoles-bénéficiaires notamment), de développer l'apprentissage, la connaissance (sur les modes de production et de consommation, la qualité des produits, l'impact environnemental...) et les prises de conscience, d'engager une réappropriation du territoire et de faire émerger du commun.

Pour répondre à ces hypothèses, nous engageons des processus de co-conception de "tiers-lieux de solidarité et de transition alimentaire" sur cinq territoires (ruraux et urbains, en particulier politique de la ville) dans le but de croiser les espaces sociaux et de prendre le contrepied d'une organisation "en silo", notamment sur la question sociale (autrement dit sortir du traitement spécifique réservé aux personnes en situation de précarité). Quelques tiers-lieux liés à l'alimentation existent déjà. Ces expériences sont souvent des lieux de production entre fermiers, des lieux de vente partagés, des cuisines collectives. Ces espaces créent de l'entraide et de la solidarité entre agriculteurs et consommateurs. Mais ces expériences autour de l'alimentation restent limitées et pourraient être amenées à se développer. C'est la proposition que nous formulons, en mettant l'accès sur les enjeux de lutte contre la précarité et de lutte contre les exclusions. De la même manière nous cherchons à comprendre comment les vertues des circuits-courts et de proximité peuvent concerner l'accès à l'alimentation des plus précaires.

Pour illustrer le concept de Tiers-Lieux, voici des exemples d'activités qui pourraient être développées dans ces espaces : la vente directe, la distribution de produits, la culture de terres agricoles, la mobilisation de fonciers, des services traiteurs, de la mutualisation de moyens, l'organisation de chantiers collectifs, des échanges de service, du bénévolat, du salariat, la transformation alimentaire, des événements, des groupements d'achats, des poulaillers collectifs, des four à bois collectifs, des fêtes, des ateliers, des cours, des conférences, des échanges de graines, des cantines collectives ou tables ouvertes, du stockage, des coopératives agricoles...

TIERS-LIEUX ?

Désignant des lieux ne relevant ni du domicile ni du travail, les Tiers-Lieux sont des espaces qui associent fabrication, services et réseau d'échanges, dans un cadre convivial et accessible, créateur de liens. Les Tiers-Lieux en facilitant la rencontre, le partage, la collaboration, la fertilisation croisée entre différents publics, sont des vecteurs potentiels de créativité, d'émergence de nouveaux possibles et d'innovation (Balai, 2012).

CIRCUITS-COURTS ?

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. (Ministère de l'agriculture).

CIRCUITS DE PROXIMITÉ ?

Un circuit de proximité ne tient pas compte du nombre d'intermédiaires mais de la distance géographique entre le producteur et le consommateur. La distance fixée est variable en fonction du type de production concernée, d'environ 30 km pour des produits agricoles simples comme les fruits et légumes, à 80 km pour ceux nécessitant une transformation. (Ademe).

Bibliographie

Ouvrages

- Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, L'empowerment, une pratiques émancipatrice, La découverte, 2013
- Luc Boltanski, De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation, Gallimard « NRF Essais », 2009
- Sue Booth and John Coveney, Food democracy, from consumer to food citizen, Springer, 2015
- Viviane Chatel et Marc-Henry Soulet (co-dir), Agir en situation de vulnérabilité, Presses Universitaire Laval, 2003
- Yuna Chiffolleau, Les circuits courts alimentaires, Entre marché et innovation sociale, Erès, 2019
- Nicolas Duvoux, L'autonomie des assistés, PUF, 2009
- Robert Gottlieb and Anupama Joshi, Food justice, Paperback, 2013
- Axel Honneth, La Lutte pour la reconnaissance, Cerf, 2000
- Nancy Fraser, Qu'est-ce que la justice sociale ? La découverte, 2005
- Christian Maurel, Education populaire et puissance d'agir, L'Harmattan, 2010
- Serge Paugam, La disqualification sociale, Puf, 1994

Articles

- Yuna Chiffolleau et Dominique Paturel, Les circuits courts alimentaires « pour tous », outils d'analyse de l'innovation sociale dans Innovations 2016/2 (n° 50), pages 191 à 210.
[en ligne] <https://www.cairn.info/revue-innovations-2016-2-page-191.htm>
- Dominique Paturel, Circuit court et cohésion sociale : un exemple de co-construction d'indicateurs sociaux, 2015
[en ligne] <http://inra.academia.edu/DominiquePATUREL>
- Dominique Paturel, « Aide alimentaire et accès à l'alimentation au tamis de l'expérimentation sociale », Anthropology of food, 2016.
[en ligne] <http://journals.openedition.org/aof/7986>
- Anne Dupuy et Ana Masillo, Représentation et stratégie alimentaire des personnes en situation de précarité, 2012.
[en ligne] <http://www.opnalim.org/representation-et-strategie-alimentaire-des-personnes-en-situation-de-precarite/>
- Tarragoni F. (2013) , « Émancipation », in Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.
[en ligne] <http://www.dicopart.fr/fr/dico/emancipation>

Film et rapport de recherche-action du LERIS «la solidarité alimentaire de proximité, un vecteur d'émancipation ?» sur notre site internet; www.leris.org

Sur quoi porte la recherche-action ?

Elle porte sur le processus de co-conception de ces Tiers-Lieux et leur fonctionnement en mode expérimental.

Elle mettra donc à l'épreuve :

- Les démarches d'enquêtes et de diagnostics territoriaux « alimentaires » » (identifier les besoins et les ressources)
- L'engagement des réseaux agricoles et des producteurs dans la conception de modalités de participation à la solidarité alimentaire, dans une perspective de réciprocité, sans chercher à faire peser sur les agriculteurs le poids de la solidarité.
- Des modes de solidarité réciproque entre monde agricole et citoyens, dans une perspective de durabilité
- La mobilisation des habitants en particulier les familles et individus en difficultés
- Les modes d'approvisionnement de l'aide alimentaire
- La conception, l'élaboration collective de modalités d'action (conditions d'accès à une épicerie, organisation, bénévolat, salariat, approvisionnement, logistique...)
- La recherche de moyens (économiques, juridiques, techniques...) pour engager l'action et les modes de fonctionnement
- La conception de modèles économiques

Quels sont les objectifs finaux auxquels devront répondre les Tiers-Lieux ?

(et qui seront observés dans le cadre de la recherche-action via des indicateurs)

- Réduire la précarité alimentaire et améliorer la qualité de l'alimentation des personnes
- Développer de nouvelles modalités d'intervention sociale
- Engager des processus de prise de conscience sur les enjeux alimentaires
- Soutenir le maintien et le développement des pratiques agricoles durables
- Développer la formation des bénévoles
- Créer des liens et des modalités concrètes de solidarité entre agriculteurs et citoyens
- Lutter contre l'isolement des agriculteurs et des personnes en situation de précarité
- Créer des lieux de rencontres, de solidarité et d'actions collectives, qui soient vecteurs d'émancipation
- Favoriser la participation des personnes en situation de précarité à des actions collectives porteuses de changements à l'échelle individuelle et collective
- Participer au développement durable des territoires
- Contribuer à l'évolution des politiques publiques alimentaires (locales, départementales, régionales, nationales, européennes), notamment en termes d'inscription réelle des enjeux de justice sociale dans les PAT.

3. Les cinq contextes d'expérimentation sociale : territoires et porteurs de projets

Les territoires d'expérimentation se situent tous en Région Occitanie.

Les cinq territoires concernés ont des caractéristiques singulières mais sont tous concernés par des niveaux importants de précarité et disposent tous de ressources en termes de production agricole. Les territoires de projet seront choisis par les groupes d'expérimentation, ils ne correspondront pas nécessairement à une délimitation administrative. A titre indicatif, nous proposons de travailler sur des échelles territoriales d'une centaine de kilomètres.

Les 5 associations pilotes sont toutes déjà engagées dans l'accès à l'alimentation durable pour tous.

Département de la Lozère

La Lozère compte 76 360 habitants avec une très faible densité démographique. Il est caractérisé par une hyper ruralité avec une forte présence d'agriculteurs, disséminés sur le territoire.

Surface agricole utilisée: 47 % du territoire soit 243.709 ha

Nombre d'exploitations : 2.640 dont 1.703 professionnelles avec 4.771 actifs (soit 14 % des actifs de Lozère). Surtout lait, fromage, yaourts, viande (boeufs, veaux, agneaux), forêt (bois) puis filière biologique pour le miel, les châtaignes, les volailles, un peu de maraîchage et les céréales.

Précarité : Contraste entre faible taux de chômage et fort taux de pauvreté, supérieur à la moyenne nationale, 20e place dans le classement des départements (étude DRJSCS LR 2015), familles mono-parentales, personnes seules, personnes âgées sont les plus touchées, fort taux d'équipement pour personnes handicapées.

Association pilote du Tiers-Lieu : Fédération Départementale du Secours populaire Français

Partenaires locaux : Jardin de Cocagne, Secours Catholique, Croix-Rouge, Communauté de communes du Haut -Allier

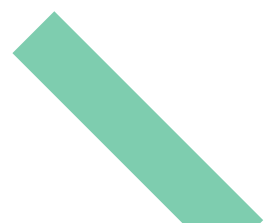
Ville de Frontignan/ communauté d'agglomération Sète Agglopolé Méditerranée / Syndicat mixte Bassin de Thau (Hérault)

Frontignan compte 23 135 habitants. C'est la sixième ville de l'Hérault. Ville maritime, elle compte 11 quartiers dont un quartier prioritaire. Les Frontignanais ont un revenu médian annuel d'environ 18 078 € et inférieur de 9,44 % au revenu médian français (19 785 €).

Contexte agricole : le bassin de Thau est en phase de renaissance agricole, avec de nombreuses installations en agriculture biologique, permaculture, biodynamie (viticulture, maraîchage, boulanger-paysan, élevage, fromage, ostréiculture...)

Associations pilotes du Tiers Lieu : Fédération Départementale du Secours Populaire et Comité du SPF de Frontignan

Partenaires locaux : CPIE Bassin de Thau (porteur d'une AMAP : les paniers de Thau), Fronticourt (collectif de consommateurs pour achats en circuits-courts) et CCAS



Ville de Pezenas / communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (Hérault)

Ville de 8244 habitants

Taux de pauvreté 27% (20% en Languedoc-Roussillon)

Taux de chômage des 15-63 ans de 24% (contre 13,6% en France)

Contexte agricole : 47 % du territoire de la communauté de communes (principalement viticulture, puis céréales et maraîchage)

Associations pilotes du Tiers-Lieu : Fédération Départementale du Secours Populaire et Comité du SPF de Pezenas

Partenaires locaux : Lieu ressource de Pezenas, Incroyables comestibles

Quartier politique de la ville (QPV), Les Costières / Ville de Vauvert / communauté de communes de petite Camargue (Gard)

La ville de Vauvert compte 12000 habitants dont 2700 dans le QPV.

Aux Costières, 49,8% de la population vit sous le seuil de pauvreté et 85% ont un diplôme inférieur au bac.

Secteur agricole : 5000 exploitations agricoles professionnelles dans le département (principalement vignes, cultures fourragères, céréales, maraîchage, oléagineux)

Association Pilote du Tiers-Lieu : Secours Catholique du Gard

Partenaires locaux : La saladelle (groupement d'achats), conseil citoyen, CCAS

Quartier Celleneuve (QPV) / Ville-Métropole de Montpellier (Hérault)

Ville de 277 639 habitants, quartier de 4 387 habitants

Celleneuve est un quartier mixte socialement (habitat collectif, zone pavillonnaire, vieux village). Une partie du quartier a été classée prioritaire. Dans cette zone, 36% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (contre 27% sur la ville de Montpellier).

La métropole de Montpellier est engagée dans une politique agro-écologique et alimentaire notamment en consolidant le tissu des fermes agro-écologiques en vente directe.

Association Pilote du Tiers-Lieu : Collectif d'habitants l'Esperluette

Partenaires locaux : Association Espiralh (restaurant associatif), association Odette Louise (Espace de Vie Sociale), association Jardin partagé de Celleneuve.

4. Les partenaires de la recherche-action

- INPACT : Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale
- Secours Populaire Français : Fédérations de Lozère et de l'Hérault
- Secours Catholique (Gard)
- Collectif l'Esperluette, Montpellier (QPV Celleneuve)
- UMR Innovation INRA-SUPAGRO : Dominique Paturel, chercheuse en sciences de gestion et Yuna Chiffolleau, sociologue
- UMR ART-DEV — CNRS : Elodie Valette et Gwen Pulliat, géographes



5. Calendrier, activités et méthodologie

Le phasage méthodologique est décrit à titre indicatif, susceptible de se transformer en fonction des contextes territoriaux. Le phasage permet de présenter la méthodologie mais il faut noter que les différentes phases ou éléments de la démarche peuvent être mobilisés ou remobilisés durant tout le processus en fonction des besoins.

PHASE 1 : Janvier-Mars 2019

Cadrage scientifique et opérationnel

Travail de veille : repérage des initiatives nationales et internationales (tiers-lieux, alternatives à l'aide alimentaire...)

Construction du cadre de recherche (contexte, problématique, hypothèses)

★ 1^{ère} Rencontre des porteurs de projets (25 janvier 2019)

PHASE 2 : février — juillet 2019

- Lancement des démarches locales par les associations pilotes
- Accompagnement méthodologique du LERIS et du réseau INPACT

L'accompagnement méthodologique proposé par le LERIS est basé sur : Les méthodes de l'action communautaire, les outils de coopération, les processus de co-conception et d'innovation, les outils de la recherche-action, l'éducation populaire.

Mise en œuvre de la démarche scientifique (le LERIS avec l'appui des laboratoires universitaires) : observation participante, entretiens, interventions, analyse.

L'accompagnement du réseau INPACT consiste à mettre à disposition des ressources, à mobiliser et organiser l'implication des producteurs.

Sur chaque territoire, élaborés de manière collaborative :

- Enquête, diagnostic et mobilisation des habitants, des producteurs, des personnes en situation de précarité
- Construction de cartographies territoriales des acteurs et des ressources
- Réalisation d'un arbre des compétences relatives au projet
- Premières actions locales

★ Mai 2019 : 1^{ère} rencontre du GRP (Groupe de recherche et de production)

Porteurs de projets, participants, producteurs, partenaires agricoles et scientifiques

● 13 JUIN 2019 : FORUM PUBLIC N°1

Rencontres des porteurs de projets et des partenaires, et de tous les acteurs régionaux ou nationaux, intéressés ou impliqués sur cette thématique

PHASE 3 : Septembre 2019 — décembre 2020

★ Septembre : rencontre des groupes projets (échanges de pratiques entre participants)

Sur les 5 territoires : phase de co-conception

Ateliers créatifs de conception des tiers-lieux (objectifs, choix des activités, modalités de fonctionnement...)

★ Décembre 2019 : 2^e rencontre du GRP

PHASE 4 : Mars — juin 2020

● MARS 2020 : FORUM PUBLIC N°2

Phase technique

Mise en place des outils logistiques, techniques de mise en œuvre des tiers lieux

Mise en place des instances organisationnelles et décisionnelles

★ JUIN 2020 : rencontre des groupes projets (échanges de pratiques entre participants)

PHASE 5 : Juillet 2020 — Juillet 2021

Mise en œuvre expérimentale des Tiers-Lieux de solidarité et de transition alimentaire (durée 1 an)

Suivi, observation et analyse.

✦ Septembre 2020 : 4^e rencontre du GRP

✦ Janvier 2021 : 5^e rencontre du GRP

★ Mars: rencontre des groupes projets (échanges de pratiques entre participants)

✦ Juin 2021 : 6^e rencontre du GRP

● Octobre 2021 : FORUM PUBLIC N°3

Événement scientifique organisé en partenariat avec la MSH et l'INRA.

Décembre 2021 : CLÔTURE DE LA RECHERCHE-ACTION

Publication du rapport de recherche

Dissémination des résultats par la participation aux colloques et séminaires sur la thématique

Pérennisation des Tiers-Lieux



LERIS

4 rue St Louis, 34000 Montpellier

www.leris.org

leris@leris.org

Projet
soutenu par

**Fondation
de
France**